

Objet	Fiche pratique étudiants en médecine et médecins étrangers - Modalités d'accès au 3ème cycle en France
Date	Janvier 2021

Situation	Ressortissants des États membres de l'Union européenne
Lieu d'obtention du 2^{ème} cycle	État membre de l'Union européenne
Textes applicables	Article R632 du Code de l'éducation Directive 2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
Procédure	Examen Classant National au même titre que les étudiants français ou étrangers ayant obtenu leur diplôme de 2ème cycle en France Inscription en ligne pendant la période d'inscription sur le site https://www.cngsante.fr/chiron/pre/index.html

Situation	Étrangers non ressortissants des États membres de l'Union européenne
Lieu d'obtention du 2^{ème} cycle	État membre de l'Union européenne hors France
Textes applicables	Article R632 du Code de l'éducation
Procédure	Internat en médecine à titre étranger (ETR) A condition d'être titulaire d'un diplôme de médecin permettant d'exercer dans le pays d'origine ou le pays de délivrance. CNG Internat en médecine à titre étranger (ETR) (sante.fr)

Situation	Étrangers non ressortissants des États membres de l'Union européenne
Lieu d'obtention du 2^{ème} cycle	Etranger hors États membres de l'Union européenne
Textes applicables	Article R632 du Code de l'éducation
Procédure	Internat en médecine à titre étranger (ETR) A condition d'être titulaire d'un diplôme de médecin permettant d'exercer dans le pays d'origine ou le pays de délivrance. CNG Internat en médecine à titre étranger (ETR) (sante.fr)

Cas particulier :

Les étudiants ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ayant obtenu leur diplôme dans un pays hors Union européenne ne peuvent accéder directement au 3ème cycle en France via l'ECN. Cependant une fois avoir obtenu leur diplôme de médecin à l'étranger, ils peuvent entamer une procédure de demande d'équivalence de ce diplôme.